

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024
DELIBERATION N° DE-2024-007

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ (à partir de la délibération DE-2024-005), M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-014), M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à la délibération DE-2025-013 et à partir de la délibération DE-2024-020), M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-039), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (jusqu'à la délibération DE-2024-034), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES (jusqu'à la délibération DE-2024-038), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2024-028), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2024-013), Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme HARDOUIN-TORRE à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-013) ; Mme LOUPIEN SUARES à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-014 et jusqu'à la délibération DE-2024-019) ; M. LACASSAGNE à Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-040) ; M. LAIGUILLON à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-035) ; Mme BISAUTA à M. SEVILLA ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY (à partir de la délibération DE-2024-039) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-005) ; M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à la délibération DE-2024-0012).

Absent(s) :

Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; Mme BENSOUSSAN (à partir de la délibération DE-2024-029).

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. SALANNE,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu - Restauration des peintures et de leur cadre - Accord-cadre à marchés subséquents - Signature d'avenants concernant le groupement Bonaccini.

Dans le cadre du volet conservation-restauration du chantier des collections du musée Bonnat-Helleu, des accords-cadres multi-attributaires à marchés subséquents ont été conclus avec des groupements de restaurateurs pour chacun des 5 lots définis.

Parmi les groupements titulaires de ces accords-cadres figure le groupement conjoint avec mandataire solidaire formé par Mme Emanuela BONACCINI, titulaire des accords-cadres suivants :

Lot 1 – Peintures sur toile et leur cadre, 1500-1850 - 21ACCULTURE01_L1

Lot 4 – Peintures sur bois et leur cadre, XIVE-XVIE siècles - 21ACCULTURE01_L4.

Trois avenants à l'accord-cadre 21ACCULTURE01_L1 ont permis de prendre en compte des modifications affectant les groupements LAVEAU et BONACCINI.

L'accord-cadre 21ACCULTURE01_L4 a quant à lui déjà enregistré cinq avenants qui ont permis eux-aussi de prendre en compte des modifications affectant les groupements LAVEAU, SERAPHIN et BONACCINI.

Le groupement BONACCINI ayant fait l'objet, au premier trimestre 2023, de deux désistements pour des raisons personnelles, la mandataire Emanuela BONACCINI souhaite intégrer aux lots 1 et 4 une nouvelle co-traitante : Madame Angélique BIGOLET, restauratrice de peinture, spécialisée dans le traitement de la couche picturale des peintures des XVI-XIXe siècles, sur toile, bois, cuivre, des écoles françaises, italiennes et du Nord.

La répartition des prestations relatives aux marchés subséquents des premières campagnes a permis d'apprécier le juste dimensionnement de l'équipe BONACCINI qui compte six conservateurs-restaurateurs en couche picturale, un conservateur-restaurateur cadre et trois conservateurs-restaurateurs du support, suite au désistement des deux co-traitants. Les délais sont respectés par le groupement dont le travail donne entière satisfaction. Le volume d'œuvres à traiter dans le cadre des trois dernières campagnes du marché ainsi que le calendrier jusqu'à la réouverture du musée impliquent cependant, pour assurer la bonne exécution des prestations, d'ajouter une nouvelle co-traitante, en la personne d'Angélique BIGOLET, pour compléter chacun des deux groupements et atteindre le nombre de sept conservateurs-restaurateurs en couche picturale.

Aucune disposition du CCAG-Fournitures courantes et services 2021 applicable au présent accord-cadre, ni du code de la commande publique, n'interdit une modification de ce type.

Les clauses et conditions initiales des contrats restent inchangées.

Sur les bases de ces informations, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants à l'accord-cadre ci-annexés.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne





AVENANT N°4 MODIFICATION COMPOSITION GROUPEMENT BONACCINI

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Bayonne
HOTEL DE VILLE
1 AVENUE MARECHAL LECLERC
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63
Poste : 61.63
Télécopie : 05.59.59.30.91
Courriel : commandepublique@bayonne.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>
<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué à la commande publique

B - Identification des titulaires de l'accord-cadre

Titulaire
LAVEAU GROUPEMENT 9 RUE MOINE 75017 PARIS
BONACCINI GROUPEMENT Courriel : bonacciniema@gmail.com Tél. : 0634996670
CLOIZEAUX GROUPEMENT Courriel : c.descloizeaux@orange.fr Tél. : 0660679851

C - Objet de l'accord-cadre

MUSEE BONNAT-HELLEU, MUSEE DES BEAUX-ARTS DE BAYONNE - CHANTIER DES COLLECTIONS

VOLET RESTAURATION-CONSERVATION-RESTAURATION DES PEINTURES ET DE LEUR CADRE
Lot n° 01 : PEINTURES SUR TOILE ET LEUR CADRE, 1500-1850

Référence de l'accord-cadre : 21ACCULTURE01_L1

Date de la notification : 17/02/2022

Durée du contrat : 4 ans, à compter du 17/02/2022 et jusqu'au 16/02/2026.

Montant initial de l'accord-cadre

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT estimatif : 367 000,00 €
- Montant TTC estimatif : 440 400,00 €

D - Avenants précédents

Avenants à l'accord-cadre conclus précédemment :

N°	Date d'entrée	Type	Montant HT	Date de signature
1	27/09/2022	<u>Groupement LAVEAU</u> : Réorganisation interne du cotraitant JOULIN	Néant	20/10/2022
2	24/01/2023	<u>Groupement BONACCINI</u> : Désistement de Madame ARBUS	Néant	19/04/2023
3	12/04/2023	<u>Groupement LAVEAU</u> : Substitution du cotraitant SARL CHATELLIER DE VIGUERIE par FRANCE RESTAURATION CONSERVATION	Néant	21/06/2023

E - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

Le groupement BONACCINI a fait l'objet, pour des raisons personnelles, de deux désistements au premier trimestre 2023 (sur les lots 1 et 4). La mandataire Emanuela BONACCINI souhaite intégrer au lot 1 une nouvelle cotraitante, Madame Angélique BIGOLET, restauratrice de peinture, spécialisée dans le traitement de la couche picturale des peintures sur toile, bois, cuivre, des écoles françaises, italiennes et des écoles du Nord des XVI-XIXe siècles.

Coordonnées et renseignements :

Angélique BIGOLET immatriculée au RCS sous le n° 42886715400034 domiciliée à MELUN (77000) 70B rue du Général de Gaulle.

Aucune disposition du CCAG-Fournitures courantes et services 2021 applicable au présent accord-cadre, ni du code de la commande publique, n'interdit une modification de ce type.

Les clauses et conditions initiales des contrats restent inchangées.

F - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A

Le

Signature du titulaire

G - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué
à la commande publique en vertu d'une délibération en date du 08/02/2024

H - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A

Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :



AVENANT N°6 MODIFICATION COMPOSITION GROUPEMENT BONACCINI

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Bayonne
HOTEL DE VILLE
1 AVENUE MARECHAL LECLERC
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63
Poste : 61.63
Télécopie : 05.59.59.30.91
Courriel : commandepublique@bayonne.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>
<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué à la commande publique

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

Titulaire
ATELIER SERAPHIN GROUPEMENT 1 chemin de la Goulotte 21690 VERREY-SOUS-SALMAISE Courriel : severine_francoise@yahoo.fr Tél. : 0661988956
LAVEAU GROUPEMENT 9 RUE MOINE 75017 PARIS
BONACCINI GROUPEMENT Courriel : bonacciniema@gmail.com Tél. : 0634996670

C - Objet de l'accord-cadre

MUSEE BONNAT-HELLEU, MUSEE DES BEAUX-ARTS DE BAYONNE - CHANTIER DES COLLECTIONS

VOLET RESTAURATION-CONSERVATION-RESTAURATION DES PEINTURES ET DE LEUR CADRE
Lot n° 04 : PEINTURES SUR BOIS ET LEUR CADRE, XIVE-XVIIe Siècles

Référence de l'accord-cadre : 21ACCULTURE01_L4

Date de la notification : 17/02/2022

Durée du contrat : 4 ans, à compter du 17/02/2022 et jusqu'au 16/02/2026.

Montant initial de l'accord-cadre

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT estimatif : 192 000,00 €
- Montant TTC estimatif : 230 400,00 €

D - Avenants précédents

Avenants à l'accord-cadre conclus précédemment :

N°	Date d'entrée	Type	Montant HT	Date de signature
1	27/09/2022	<u>Groupement LAVEAU</u> : Réorganisation interne du cotraitant JOULIN	Néant	20/10/2022
2	08/11/2022	<u>Groupement SERAPHIN</u> : Réorganisation interne du cotraitant ROY	Néant	15/12/2022
3	24/01/2023	<u>Groupement BONACCINI</u> : Désistement des cotraitants ARBUS et HURTER	Néant	19/04/2023
4	14/03/2023	<u>Groupements LAVEAU et SERAPHIN</u> : Désistement du cotraitant HURTER	Néant	24/04/2023
5	12/04/2023	<u>Groupement LAVEAU</u> : Substitution de la SARL CHATELLIER de VIGUERIE par FRANCE RESTAURATION CONSERVATION	Néant	21/06/2023

E - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

Le groupement BONACCINI a fait l'objet, pour des raisons personnelles, de deux désistements au premier trimestre 2023 (sur les lots 1 et 4). La mandataire Emanuella BONACCINI souhaite intégrer au lot 4 une nouvelle cotraitante, Madame Angélique BIGOLET, restauratrice de peinture, spécialisée dans le traitement de la couche picturale des peintures sur toile, bois, cuivre, des écoles françaises, italiennes et des écoles du Nord des XVI-XIXe siècles.

Coordonnées et renseignements :

Angélique BIGOLET immatriculée au RCS sous le n° 42886715400034 domiciliée à MELUN (77000) 70B rue du Général de Gaulle.

Aucune disposition du CCAG-Fournitures courantes et services 2021 applicable au présent accord-cadre, ni du code de la commande publique, n'interdit une modification de ce type.

Les clauses et conditions initiales des contrats restent inchangées.

F - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A

Le

Signature du titulaire

G - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué
à la commande publique en vertu d'une délibération en date du 08/02/2024

H - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A

Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :